

**Connaissez
-vous...?**

► Fonds d'archives

**Schon
bekannt?**

LE FONDS « TRAITÉS ET CONTRATS » DES ARCHIVES DE L'ETAT DE FRIBOURG

Le fonds « Traités et contrats », qui renferme des documents du 13^e au 18^e siècle, laisse entrevoir des aspects de la politique extérieure de la ville de Fribourg et le développement de celle-ci comme ville-Etat. On constate que, plus la ville se transforme en territoire qui deviendra canton, plus les éléments de sa politique extérieure passent dans le domaine de la politique intérieure. La politique extérieure fribourgeoise est marquée par la difficile relation avec la ville-sœur et rivale, Berne, et plus tard par la puissance d'attraction de la Confédération. L'entrée dans celle-ci explique en grande partie que, dès le 17^e siècle, Fribourg n'a plus de politique extérieure propre et que, au 18^e siècle, le fonds « Traités et contrats » se tarit.



Bornage entre Berne et Fribourg à Rue, 1597.
AEF Rue 325 (anciennement Traités et contrats 57)

Le contenu du fonds « Traités et contrats »

Le fonds n'est pas classé chronologiquement, mais a une structure très complexe. On le constate d'emblée : le premier document (n° 1) date du 15 octobre 1442 et le dernier (n° 408) du 31 mai 1413. On relève néanmoins plusieurs principes d'ordre qui prouvent qu'il s'agit d'un fonds très utilisé et reclassé à plusieurs reprises au cours de l'histoire.

Du point de vue chronologique, le premier document date de l'année 1228 (n° 252) et le dernier de l'année 1766 (n° 76). Le fonds reflète l'histoire fribourgeoise dans sa dimension de politique extérieure. Les faits de guerre – les guerres de Laupen, de Sempach, de Savoie, de Bourgogne et la conquête du Pays Vaud – ont laissé peu de traces, hormis celles de leur contexte : des alliances conclues ou rompues avant les événements, d'autres alliances scellées après ces derniers, particulièrement l'alliance dite « perpétuelle » avec Berne.

Le véritable noyau du fonds est constitué par les alliances avec les Confédérés, à commencer par la réception de Fribourg et Soleure dans la Confédération en 1481 (n° 11), ainsi que les alliances avec Bâle et Schaffhouse en 1501 (n° 10 et 9) et avec Appenzell en 1513 (n° 12). La notion de combourgeoisie comporte aussi une dimension de politique intérieure : elle signifie d'abord la réception d'une personne dans la bourgeoisie et n'a été étendue que plus tard à des villes et à des territoires. Cette oscillation entre politique extérieure



Traité avec Appenzell de 1513, chartre reconditionnée avec ses capsules de sceau en étain de 1587.

2 AEF Traités et contrats 12

et politique intérieure est l'une des caractéristiques du fonds « Traités et contrats », sur laquelle nous reviendront.

Le 13^e siècle

Commençons par le 13^e siècle, qui est représenté par une trentaine de documents. Par le premier, daté de 1228, le comte Rodolphe de Neuchâtel donne en fief à quatre bourgeois de Fribourg les dîmes de Courtion, Courtepin, Gurmels et Domdidier (n° 252, aujourd'hui : Anciennes Terres 1). Ce parchemin révèle les premières informations concernant les Anciennes Terres, ce qui explique qu'il a été transféré au 19^e siècle dans ce dernier fonds. Le premier document qui est resté dans le fonds « Traités et contrats » est l'alliance entre Fribourg et Berne du 20 novembre 1243, dont Fribourg ne possède qu'une traduction allemande du 16^e ou du 17^e siècle (n° 347). Suit une alliance entre Fribourg et Morat conclue le 2 juillet 1245 pour dix ans (n° 244, aujourd'hui Morat A).

Il est surprenant de trouver dans le fonds « Traités et contrats » la *Handfeste* du 28 juin 1249, qui contient les libertés et franchises de Fribourg accordées à cette dernière par le duc Berthold IV de Zähringen lors de la fondation de la ville en 1157 et confirmées par les comtes Hartmann l'Aîné et Hartmann le Jeune de Kybourg en 1249 (n° 193). Il semble que la *Handfeste* a été conçue comme contrat entre la ville et ses seigneurs, c'est pourquoi elle a été conservée avec d'autres traités et contrats. De même, figure dans le fonds la confirmation de la *Handfeste* par Anna, fille du comte Hartmann le Jeune, qui hérite de la ville en 1264. En revanche, les confirmations ultérieures par les seigneurs de la ville (les Habsbourg) et par les rois et empereurs, sont conservées dans le fonds des « Diplômes ».

On trouve encore au 13^e siècle des réceptions dans la bourgeoisie de la ville de Fribourg. Le 3 décembre 1264, le comte Rodolphe de Gruyères libère Rodolphe Miewangierre de Morlon et ses trois fils de tous les devoirs à l'égard du comte, et cela aussi longtemps qu'ils resteront bourgeois de Fribourg (n° 353), un document qui prouve l'attraction de la ville sur les habitants des campagnes. En 1294, le comte Rodolphe de Neuchâtel, seigneur de Nidau, devient bourgeois de Fribourg pour douze ans et assure la

Reclassement et reconditionnement

En 2010-2011, le fonds « Traités et contrats » a été reclassé et reconditionné. C'est le premier d'une série d'anciens fonds qui doivent être réinventoriés et reconditionnés dans les prochaines années et décennies. Pour la plupart d'entre eux, il n'existe pour l'instant que des inventaires manuscrits du milieu du 19^e siècle, réalisés en toute hâte et incompatibles avec les exigences archivistiques et scientifiques d'aujourd'hui. Par ailleurs, il convient de repenser le conditionnement des parchemins, notamment la division du fonds en deux formats et le rangement dans un matériel obsolète (cartons et enveloppes

acides). A l'avenir, les parchemins seront rangés dans des cartons et enveloppes non-acides, dont les caractéristiques et dimensions permettent une meilleure conservation et une moins grande accumulation des parchemins. Les enveloppes ont un format unifié, ce qui prévient le désordre dans les cartons. Ces derniers, plus grands que les anciens, permettent d'intégrer une partie importante des grands formats. Les sceaux sont protégés par des housses en feutrine, ce qui évite les frottements et heurts inutiles. Quelques documents particulièrement précieux ont été restaurés (5, 6a, 9, 10, 12 [ill. 1], 169f, 193b, 211a, 221, 222, 396).

ville de son aide contre tout ennemi potentiel à l'exception de l'évêque de Bâle (n° 253). Ici, on saisit clairement le caractère mouvant de la frontière entre droit de bourgeoisie et combourgeoisie. C'est ainsi que la ville se crée des points d'appui à l'extérieur :

en 1281, elle reçoit l'hommage de Richard de Corbières pour son château de Montsalvens (n° 283) et en 1296, le seigneur d'Arconciel et d'Illens met son château d'Arconciel à la disposition des Fribourgeois (n° 190).

On trouve aussi des alliances dans le sens propre du terme : renouvellement des alliances avec Avenches en 1270 (nos 286a et b), avec Berne en 1271 (n° 45), ainsi qu'avec Morat et Laupen en 1294 (nos 243 et 230). Entre ces renouvellements, éclatent des conflits et des guerres et il convient de conclure des trêves et des paix, par exemple en 1292 une trêve et en 1293 une paix avec les seigneurs d'Aarberg (nos 141 et 142). Immédiatement avant que Morat renouvelle, en 1294, son alliance avec Fribourg, elle doit renoncer à toute plainte concernant les dommages que les Fribourgeois lui ont infligés au cours des 48 dernières années (n° 239). Les tractations de paix avec Berne sont bien plus difficiles encore : en 1294 et 1295, il faut d'abord se mettre d'accord sur un arbitrage (nos 36 et 32), et en 1297 il y a une journée de négociations à Môtier, pour laquelle Fribourg obtient un sauf-conduit de Berne (n° 24).

Il existe aussi des traités de paix entre particuliers : par exemple, en 1292, la famille de Girard d'Essertine, de Lausanne, qui a été assassiné, se réconcilie avec l'assassin, le donzel Ulrich de Vilar, habitant de Fribourg, ce dernier versant à la famille de la victime un important dédommagement pécuniaire (n° 131). Une part non-négligeable du fonds « Traités et contrats » est constituée de seurtés, c'est-à-dire de promesses de ne pas se

venger après des poursuites judiciaires entreprises par la ville de Fribourg. On en trouve aussi dans le fonds des « Affaires de la ville » (A et surtout B), ainsi que dans les « Livres noirs » (Turmrödel).

Du 14^e au 18^e siècle

Voyons, dans les grandes lignes, ce que nous trouvons pour les siècles suivants. La relation avec Berne, la très puissante voisine, qui a mené avec beaucoup de succès une politique basée sur la mise en place d'un réseau de bourgeois forains hors des murs de la ville, est omniprésente. En 1309, une combourgeoisie avec l'évêque de Lausanne n'est rendue possible que parce que Berne donne sa bénédiction (n° 392), de même en 1311 pour une alliance de Fribourg avec Bienne (n° 26).

La guerre de Laupen (1339). Les années 1330 sont assombries par la guerre de Laupen. Les villes de Fribourg et de Berne se disputent mutuellement des bourgeois et des alliés. Le 11 janvier 1338, le comte Pierre d'Aarberg conclut une combourgeoisie avec Fribourg pour dix ans et promet d'abandonner celle qui le lie à Berne dans la quinzaine (n° 144). Quelques jours plus tard, le comte Rodolphe de Neuchâtel promet que son fils abandonnera sa combourgeoisie avec Berne dans un certain délai (n° 254). Le 26 juillet 1339, le comte Pierre d'Aarberg est engagé comme capitaine des troupes fribourgeoises contre les Bernois (n° 145) – ceci en dépit du fait que la bataille de Laupen, du 22 juin 1339, a d'ores et déjà eu lieu. Le 7 mai 1340, le même comte confirme qu'il a reçu de la ville de Fribourg le salaire qui lui est dû et que le donzel Pierre de Lobsigen a été dédommagé pour un cheval tué par les Bernois (n° 146). Le 9 août 1340, la reine Agnès de Hongrie joue les intermédiaires dans la paix entre Fribourg et Berne (nos 39a et b) et, le 6 juin 1341, l'alliance entre Berne et Fribourg est renouvelée (n° 42).



Le comte Pierre d'Aarberg confirme à Fribourg la réception de son salaire et du dédommagement pour le cheval du donzel Pierre de Lobsigen, tué par les Bernois.

AEF Traités et contrats 146

Le reclassement et le reconditionnement du fonds « Traités et contrats » a été conçu comme opération pilote pour la suite des travaux sur les fonds anciens des Archives de l'Etat. Il a été choisi du fait qu'avec ses 400 cotes, soit environ 500 documents, il peut être aisément appréhendé dans son ensemble, et parce que les parchemins ont d'ores et déjà été mis à plat.

Entrée de Fribourg dans la Confédération, 1481
Détail des sceaux

AEF Traités et contrats 11



La guerre de Sempach (1386). La guerre de Laupen n'a cependant pas mis fin à la dispute autour des bourgeois forains. En 1353, les Fribourgeois se plaignent que les Bernois ont accepté comme bourgeois deux chanoines de Lausanne qui sont tenus par un engagement antérieur à la ville de Fribourg (n° 28). Le 14 janvier 1368, les deux villes tentent de trouver une procédure à appliquer dans le cas où l'une d'elles outrepasserait l'interdiction mutuelle de recevoir des personnes en possession de villes ou de châteaux (n° 44). Le conflit éclate à nouveau quand, à la fin des années 1370, les deux villes cherchent à prendre possession du Simmental et du Seeland (Inselgau). Le 12 février 1378, Jacques de Düdingen vend à la ville de Fribourg sa part du Simmental pour 3'000 florins (n° 90) et le 24 février suivant, Guillaume de Düdingen s'engage à mettre à la disposition de la ville ses châteaux de Blankenburg, Mannenberg et Laubegg (n° 189 = 174). Dans le même temps, le comte Rodolphe de Kybourg met en gage à Fribourg la ville et seigneurie de Nidau pour 5'000 florins (nos 227 et 228). Le 16 mai 1382, la ville de Fribourg peut acheter pour 1'050 florins le Seeland, à savoir Worben, Jens, Merzligen, Bellmund, Wiler, Port et l'avouerie du prieuré clunisien de l'île de Saint-Pierre (nos 326 et 325).

Ces acquisitions, qui devaient former à côté des Anciennes Terres le socle du territoire d'une future ville-Etat, ont été perdues au profit de Berne lors de la guerre de Sempach. En ce qui concerne les deux cités de Berne et Fribourg, la guerre de Sempach prend la forme d'une guérilla qui dure de 1386 à 1388, c'est-à-dire après la bataille de Sempach du 9 juillet 1386. Non seulement, les Fribourgeois perdent leurs droits sur Büren et Nidau, ainsi que sur le Simmental, mais, le 18 février 1398, au terme d'une longue et âpre négociation, on leur prend aussi le Seeland. Le 8 novembre 1403, les deux villes renouvellent une fois de plus leur alliance, qui est désormais appelée « perpétuelle » (n° 31). Fribourg, à nouveau, doit se contenter de la seconde position face à sa rivale bernoise.

L'acquisition des fiefs Tierstein. Au début des années 1440, la ville de Fribourg peut enfin acquérir les fiefs Tierstein. Ces derniers, possessions des comtes de Tierstein, forment une partie importante des Anciennes Terres, où ils sont dispersés tels des confettis et où ils échappent encore au pouvoir de la ville.

Urbarbuch des fiefs Tierstein, 1442.

AEF Anciennes Terres 29 (anciennement Traités et contrats 284)

Par l'acquisition des fiefs Tierstein, Fribourg s'assure au moins une zone territoriale compacte et incontestée, bien qu'assez limitée. Comme le révèlent les cotes des documents, les parchemins concernant les fiefs Tierstein ont été transférés au 19^e siècle du fonds « Traités et contrats » au fonds « Anciennes Terres », selon le principe de pertinence.



La guerre de Savoie. A la fin des années 1440, la guerre à la fois contre Berne et contre la Savoie met Fribourg au bord de la ruine. Cette guerre donne lieu à une abondante correspondance avec le duc de Savoie (nos 129a-e). Les brouillons des lettres adressées à la Savoie sont joints aux réponses du duc, auxquelles ils sont cousus, formant ainsi des dossiers qui peuvent apparaître comme l'une des curiosités archivistiques du fonds. La guerre meurtrière contre Berne et la Savoie s'accompagne de quelques causes célèbres également présentes dans le fonds : celles de Guillaume d'Avenches (nos 78a-d, 56) et d'Antoine de Saliceto (nos 79a-f et 236). Ces derniers tirent profit de la situation catastrophique de Fribourg pour se venger de ce qu'ils considèrent comme des injustices commises par la ville à leur égard (voir : Willy Schulze, « Die Affäre Wilhelms von Avenches », dans : Freiburger Geschichtsblätter 86, 2009, p. 7-49, avec édition de la cote 78a). S'y ajoute la révolte des paysans des Anciennes Terres, probable conséquence de l'acquisition des fiefs Tierstein (nos 135, 195, 196, 197, 197b' et b'').

Les guerres de Bourgogne et l'entrée de Fribourg dans la Confédération. A la fin de la guerre de Savoie, Fribourg fait à nouveau la paix avec Berne et renouvelle l'alliance « perpétuelle » avec sa voisine. Les négociations commencent dès 1446 (nos 50a et b) et en 1447 le doyen de Fribourg fait faire par le chancelier Berhard Chaucy un vidimus



Correspondance avec le duc de Savoie, 1445.

Une partie des lettres sur papier, cousues ensemble par ordre chronologique.

AEF Traités et contrats 129a

(copie authentifiée) de l'alliance de 1403 (n° 55). Le 8 septembre 1453, Berne et Fribourg nomment chacune deux arbitres et un juge chargés de décider du maintien ou de la dissolution de l'alliance (n° 53). Dès le 22 septembre, les arbitres concluent au fait que l'alliance doit demeurer en vigueur (n° 48). Elle est renouvelée le 18 mars 1454. Berne promet d'aider Fribourg en particulier contre « les seigneurs et villes francophones » (n°s 52a et b). Cette promesse est manifestement un signe avant-coureur de la politique de conquête menée par les deux villes dans le siècle qui va suivre, politique qui aboutira à la conquête du Pays de Vaud en 1536.

En dépit du fait que Fribourg s'est soumise à la Savoie en 1452, la ville participe aux guerres de Bourgogne aux côtés des Bernois. Dès avant le début des hostilités, Fribourg lorgne également vers le sud et, en 1475, signe des combourgeoisies avec des partenaires qui appartiennent tous au comté de Gruyères : Bellegarde (n° 219), la ville de Gruyères, les mandements de Gruyères, La Tour-de-Trême et Montsalvens (n° 203, aujourd'hui Gruyères 155), ainsi que Corbières et Charmey (n° 178). De même, en 1479, avec Vuippens, Sorens et Gumefens (n° 296) et, en 1482, avec le couvent des Prémontrés d'Humilimont-Marsens (n° 247). Déjà en 1475, les Confédérés, qui ont conquis de nouveaux territoires, prennent les premières mesures pour administrer les nouveaux territoires de Grandson, Orbe et Jougne (n° 82). Dans ce même contexte, il faut citer les premiers comptes de châtelains fribourgeois de Morat, Romont, Grandson, Orbe et Illens (n° 102, aujourd'hui Morat G).

Le 22 décembre 1481, Fribourg et Soleure sont enfin acceptées dans l'alliance des Confédérés. Il s'agit d'une pièce tout particulièrement précieuse et prestigieuse du fonds « Traités et contrats » (n° 11). Dès lors, en qualité de membre de la Confédération, Fribourg participe aux alliances de cette dernière avec Bâle et Schaffhouse en 1501 (n°s 10 et 9), ainsi qu'en 1513 avec Appenzell (n° 12) et en 1519 avec Rottweil (n° 5). Fribourg est également incluse dans la lettre concernant les pensions de 1503 (n°s 161a et b). En parallèle à cette politique des Confédérés, Fribourg poursuit sa propre politique orientée vers l'ouest et le sud, avec ou sans Berne. En 1501 et 1523, Fribourg accepte le seigneur de Vergy dans sa combourgeoisie (n°s 298 et 299a et b), en 1506 l'un des co-seigneurs d'Estavayer-le-



Entrée de Fribourg dans la Confédération, 1481
AEF Traités et contrats 11

Lac (n° 191), en 1506 et 1512 le seigneur de Cugy (n°s 199 et 200), en 1508 le seigneur de Lirieux (n° 232). En 1511, Fribourg renouvelle son alliance avec Avenches et en 1514 sa combourgeoisie avec le comte de Gruyères (n°s 207-209).

La conquête du Pays de Vaud par Berne et Fribourg (1536).

En 1525, Berne et Fribourg concluent une alliance avec la ville de Lausanne (n° 168a) et, en 1526, une alliance avec Genève (n°s 211a et b). L'alliance avec Lausanne est attaquée de manière virulente par le duc de Savoie (n°s 169a et b). Elle entre néanmoins en vigueur et conduit en définitive à la conquête du Pays de Vaud. L'année 1536 est celle qui compte le plus de parchemins, pas moins de quinze pièces.

Il ne s'agit plus de recevoir un partenaire dans une combourgeoisie, comme on l'a observé précédemment, mais d'asseoir une domination sur de nouveaux sujets, avec des hommages, des capitulations et des soumissions. Le prieuré de Romainmôtier se soumet à Fribourg, non seulement afin de pouvoir demeurer catholique, mais surtout de pouvoir survivre, car on sait bien alors dans le Pays de Vaud que Berne est passée à la Réforme, alors que Fribourg demeure fidèle à l'ancienne foi.

Bornage entre Fribourg et Berne à Rue, 1597.

Détail des sceaux précieux avec des cordelettes dressées en différentes couleurs et accompagnés de capsules en étain.

AEF Rue 325 (anc. Traités et contrats 57)



Les moines de Romainmôtier remettent alors à ceux qu'ils rêvent d'avoir pour seigneurs, les Fribourgeois, des documents très importants comme leur acte de fondation, qui se trouve dans le fonds Romainmôtier des Archives de l'Etat de Fribourg (Romainmôtier 1). Ce fonds n'a pas de raison d'être, puisque Romainmôtier, malgré les efforts des moines, tombe dans l'escarcelle des Bernois et fait aujourd'hui partie du canton de Vaud. La tentative désespérée de Romainmôtier de changer de seigneur, en pleine conquête du Pays de Vaud, explique aussi pourquoi on trouve dans le fonds « Traités et contrats » le diplôme de baccalauréat en droit canon que le dernier prieur de Romainmôtier, Théodule de Rides, obtint à Paris en 1517 (n° 344).



L'alliance de la Ligue d'or des cantons catholiques de la Confédération, 1585.

En bas: Détail des sceaux.

AEF Traités et contrats 16a

Après la conquête, il convient encore et toujours de partager les acquis avec Berne et de fixer les nouvelles frontières. Fin 1537, quatre députés de la Confédération assurent la médiation entre les deux villes (n° 51), et en 1538 ces dernières se partagent les hypothèques qui grèvent les anciens pays savoyards (n° 30). En 1544, des représentants de Soleure et Bienne procèdent à la fixation des frontières entre les terres de Berne et de Fribourg (n° 396), et fin 1548 Berne prie Fribourg de déposer dans les archives du château de Morat l'original d'un contrat conclu en 1484 concernant les seigneuries communes de Morat, Grandson et Orbe (n° 77b). En 1583, Berne se fait garantir par Fribourg ses conquêtes au Pays de Vaud (n° 35) et, en 1597, Berne et Fribourg procèdent à la délimitation de leurs droits respectifs à Rue dans un document très précieux (n° 57, aujourd'hui Rue 325, voir ill. page de titre).

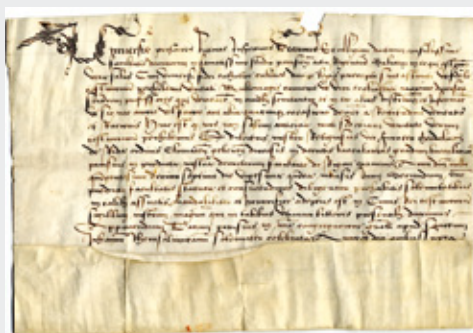
Alliances particulières catholiques. Au terme du processus de territorialisation, le fonds « Traités et contrats » accueille à nouveau des traités d'alliance au sens propre du terme, cependant il s'agit de traités particuliers entre cantons catholiques. On y trouve le brouillon d'une alliance pour la conservation de la foi catholique entre le pape Clément VII, l'empereur Charles-Quint, les six cantons catholiques et le Valais, daté du début de 1533 (n° 390). En 1568, Lucerne, Fribourg et Soleure concluent un accord secret concernant des

mesures d'alerte en cas de conflit avec les cantons réformés, traité qui est spécialement dirigé contre Berne (nos 356a-c). L'alliance catholique la plus importante est la Ligue d'or, que les sept cantons restés catholiques (LU, UR, SZ, UW, ZG, FR et SO) signent en 1585 (n° 16a et b).

Pour le 17^e siècle et la première moitié du 18^e siècle, le fonds « Traités et contrats » se tarit. On n'y trouve en effet que 21 documents pour le 17^e siècle et 8 documents pour le 18^e siècle, dont aucun n'est d'importance. Ceci s'explique probablement par le fait que les Etats constituant la Confédération ne mènent pour la plupart plus de politique extérieure propre, mais abandonnent une telle politique à la Diète. Du reste, depuis la fin des guerres d'Italie et la scission du corps helvétique entre catholiques et réformés, celle-ci conduit une politique d'abstention, qui, à l'intérieur de la Confédération, influence grandement celle des cantons eux-mêmes.

Les principes d'ordre du fonds « Traités et contrats »

Le fonds, tel que nous venons de le décrire, a été classé au milieu du 19^e siècle par le sous-archiviste François Chassot (inventaire Rm 1, p. 59-86). Dans le cadre d'une nouvelle organisation des Archives



Diplôme de baccalauréat du dernier prieur de Romainmôtier, Theodule de Rides, fait à Paris, 1517.

AEF Traités et contrats 344



de l'Etat, commencée en 1852, Chassot entreprend le traitement du fonds « Traités et contrats » : il roule (!?) les documents, les numérote et les range en paquets de vingt articles. Au cours de son travail, Chassot constate avec effroi qu'une centaine de titres manque, et c'est seulement dans les années 1870 que l'archiviste Schneuwly découvre que son prédécesseur Joseph-Victor Daguët (1817-1821 et 1844-1858) les avait transférés dans d'autres « buffets ». Ces « buffets » contenaient les fonds « Anciennes Terres », « Estavayer-le-Lac », « Châtel-Saint-Denis », « Gruyères », « Morat », « Romont », « Rue », « Surpierre », « Vuippens » et « Vuissens », territoires qui d'alliés étaient devenus des sujets à travers le processus de formation du territoire cantonal. L'archiviste qui procède au transfert des parchemins du fonds originel – « Traités et contrats » – aux fonds baillivaux, méconnaît grandement le caractère du premier fonds et transforme en politique intérieure ce qui était à l'origine politique extérieure. On ne peut aujourd'hui rétablir l'ordre initial du fonds.

L'ordre du fonds en 1855 : les numéros 1 à 305

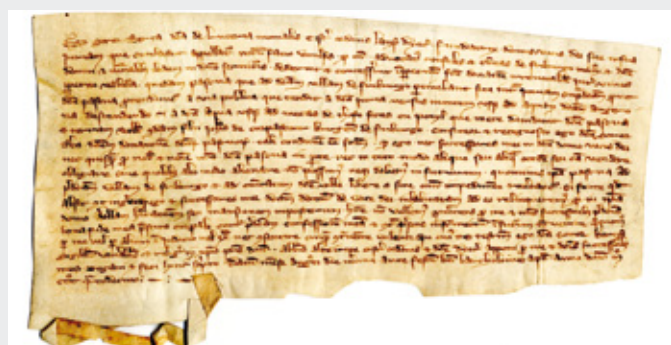
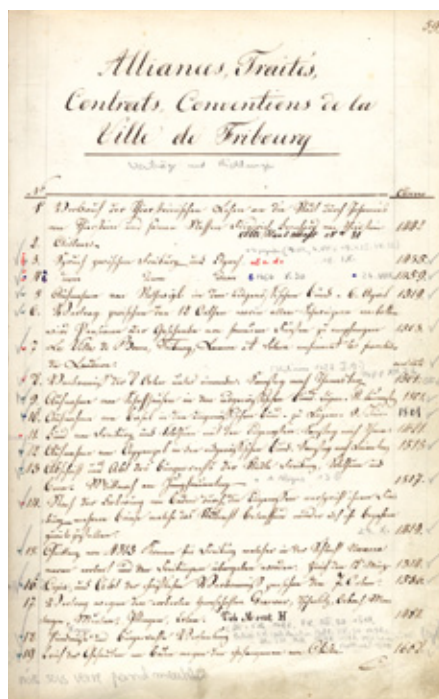
Il s'agit de décrire l'ordre du fonds tel qu'il ressort de l'inventaire Rm 1 et tel qu'il était en 1855. Cet ordre est singulier, pour ne pas dire bizarre, puisqu'il semble orienté vers un usage d'historien et transgresse totalement le principe du respect des fonds : à partir du n° 141 le fonds est rangé dans un ordre alphabétique par nom de partenaire, sans égard au fait que le partenaire était un « lieu extérieur » ou un « ennemi intérieur » (comme Guillaume d'Avenches ou Antoine de Saliceto). Ainsi, l'ordre fait voisiner des documents d'importance extrêmement variable. Par son ordre alphabétique, l'inventaire Rm 1 fait plutôt figure d'index-matières, un index qui n'est plus guères utilisable aujourd'hui.

Les numéros 306 à 408

Le fonds ne compte pas 305 numéros, mais bien 408. A la première couche s'en ajoute une seconde, qui existe déjà en 1855 et est décrite par Chassot. Cette nouvelle couche ne suit pas l'ordre

alphabétique, elle ne le peut pas, car pour ce faire il eût fallu intercaler des documents dans le fonds existant. Les documents qui ont été ajoutés ne sont pas des documents de premier ordre, comme des alliances ou des traités, mais bien des documents qui ont été rangés là parce que l'on ne trouvait pas de meilleure place pour eux. On trouve aussi des pièces que l'on serait loin de chercher ici, comme par exemple l'acte de fondation d'un couvent de cisterciennes appelé la Voix-Dieu (n° 314), qui a existé de 1314 à 1323 sur le territoire de la commune de Plasselb. A signaler également des documents supplémentaires concernant les fiefs Tierstein datés des années 1363, 1369, 1434 et 1438 (nos 323a, 323b 1 et 2, 334 et 398).

Dans cette couche, on peut faire des trouvailles intéressantes de documents inconnus ou pas édités (nos 312 et 315 = Anciennes Terres 2 et 15, nos 333, 337, 359, 363-366, 368, 370-373, 375-376, 399, 408). Dans un dossier plein d'intérêt, les autorités de la ville de Fribourg tentent, au début du 16^e siècle, de faire revivre l'industrie du drap. Dans cette intention, au cours de la période 1501-1521, elles concluent plusieurs contrats avec la célèbre société de commerce d'Augsbourg, les Welser, sans succès (nos 341a-h). Même l'intervention de l'Etat ne parvient pas à faire tourner à nouveau l'industrie du drap à Fribourg. Il faut également signaler une plainte engagée contre le roi de France par deux marchands de Bâle, à qui des ressortissants français avaient dérobé une cargaison de 45 sacs de poivre transportés par mer de Lisbonne à Anvers. Cette histoire se déroule dans les années 1551-1554 et a produit plus d'une douzaine de documents (nos 352a à o). Enfin, on trouve encore dans cette couche du fonds des parchemins importants pour l'histoire des Lombards à Fribourg, à l'instar de la réception dans la bourgeoisie en 1336 des Lombards Georges, Michel et Aymonet Asinari ainsi qu'Andelot Thome (n° 361), et le renouvellement de cette réception pour Aymonet Asinari en 1353 (n° 360).



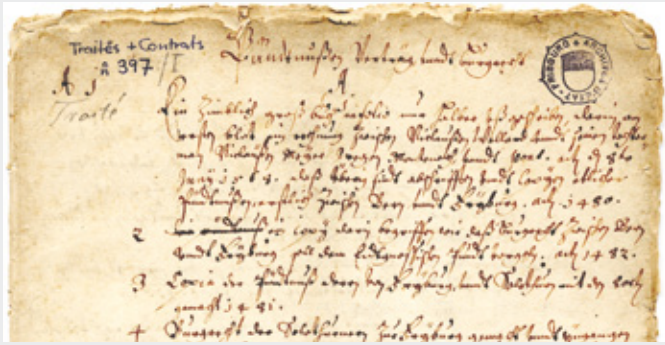
En haut :

Page de titre de l'inventaire de François Chassot, 1855.
AEF Rm1, p. 59

A gauche :

Acte de fondation de l'abbaye cistercienne de La Voix-Dieu à Plasselb, 1314.

AEF Traités et contrats 314



Anciens inventaires du fonds Traités et contrats, milieu du 17^e siècle

AEF Traités et contrats 397

Anciennes cotes et anciens inventaires

Parmi les quelque 400 (500) documents du fonds « Traités et contrats », 120 (150) portent d'anciennes cotes. Les anciennes cotes signalent deux fonds différents réunis à une époque indéterminée, à savoir « Bündnisse, Verträge und Burgrechte » ainsi que « Richtungen und Verträge ». On peut mettre ces deux noms en correspondance avec deux anciens inventaires conservés sous la cote 397 (ici n^{os} 397/I et II). Ces deux derniers ont été découverts par Peter Rück, archiviste adjoint de 1964 à 1968, parmi des papiers non-classés du bailliage de Gruyères. Avec raison, Rück les a classés dans le fonds « Traités et contrats » (Rm 1, p. 87). Les deux anciens inventaires peuvent servir, avec les anciennes cotes, comme clé d'entrée pour le fonds, mais ils ne permettent malheureusement pas de résoudre toutes les questions posées par l'histoire archivistique de ce fonds.

Le seul fait évident est que le fonds a crû considérablement au fil des siècles. Le fonds « Bündnisse, Verträge und Burgrechte » ne comptait que 64 (63) titres, et le fonds « Verträge und Richtungen » dans son état d'origine 153 titres. Au milieu du 19^e siècle, nous comptons 391 titres, dont une centaine a été transférée dans d'autres fonds (« Anciennes Terres », etc.). Dans ces 391 documents, on peut distinguer plusieurs couches : une couche d'origine de 140 titres, une deuxième, ordonnée alphabétiquement, de 165 titres (n^{os} 141-305) et une troisième d'une centaine de titres (n^{os} 306-391). Depuis le milieu du 19^e siècle, on a ajouté 17 documents (n^{os} 391-408), dont les importants inventaires cotés 397/I et II.

Le fonds est un miroir des avatars de la politique extérieure de Fribourg au cours des siècles. A ce propos, l'entrée de Fribourg dans la Confédération semble avoir été un facteur décisif. Elle remplace en quelque sorte la relation schizophrène de Fribourg avec sa ville-sœur et sa rivale toujours victorieuse, Berne, relation qui se poursuit toutefois au 16^e siècle avec la conquête du Pays de Vaud. En décidant, dans la première moitié du 16^e siècle, de rester catholique, Fribourg parvient à sortir de la dépendance de Berne et à trouver une place propre au sein de la Confédération, en particulier dans le groupe des cantons catholiques. Ces derniers se manifestent fréquemment par des alliances particulières, dont le dernier exemple sera le Sonderbund de 1845-1848.



Le Lombard Aymonet Asinari devient bourgeois de Fribourg, 1353. AEF Traités et contrats 360

Auteur : Kathrin Utz Tremp
 Traduction française : Alexandre Dafflon
 Rédaction & photos: David Blanck

Sources :
 Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)
 • Fonds Traités et contrats

© Archives de l'Etat de Fribourg, décembre 2011
 Maquette: J.-Fr. Zehnder, Fribourg